

**Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil de Communauté  
Séance du jeudi 15 décembre 2011**

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 8.1, 9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 10.1, 10.2, motion n°1, motion n°2

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h30.

**Étaient présents :** Amagney : Thomas JAVAU Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI (à partir du rapport 2.7), Geneviève VERRON Avenne-Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET (à partir du rapport 1.1.1), Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (jusqu'au rapport 2.5), Nicolas BODIN, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD (jusqu'au rapport 2.5), Fanny GERDIL-DJAOUAT (jusqu'au rapport 2.8), Jean-François GIRARD, Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Nicolas GUILLEMET, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au rapport 1.1.4), Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Jean-Claude ROY, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN Beure : Auguste KOELLER Boussières : Roland DEMESMAY Brailans : Alain BLESSEMALLE (jusqu'au rapport 9.1) Chaleze : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 1.1.8) Champagny : Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : Jean-Marie ROTH Châtillon-le-Duc : Catherine BOTTERON (représentée par Annie POIGNAND), Philippe GUILLAUME (représenté par Denis GALLET jusqu'au rapport 1.1.2) Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudfontaine : Jacky LOUISSON Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie-sur-Crête : Gérard GALLIOT (jusqu'au rapport 1.1.8) Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole-Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.3) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER François : Françoise GILLET, Claude PREIONI Gennes : Maryse MILLET Grandfontaine : François LOPEZ La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET jusqu'au rapport 2.4) Mamirolle : Robert POURCELOT (jusqu'au rapport 1.1.4) Marchaux : Bernard BECOULET (à partir du rapport 1.1.1), Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salin : Daniel PARIS Miserey-Salines : Marcel FELT Montfaucon : Michel CARTERON (représenté par Corinne PETER), Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : Marcel COTTINY, Séverine MONLLOR Morre : Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 2.8) Pelousey : Catherine BARTHÉLET, Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay : Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) Saône : Maryse BILLOT (représentée par Alexis JACOB jusqu'au rapport 1.1.4), Alain VIENNET (jusqu'au rapport 2.5) Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Torpes : Dominique GRUBER Vaire-Arcier : Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Michèle DE WILDE-BESANCON Vaux-les-Prés : Bernard GAVIGNET Vorges-les-Pins : Patrick VERDIER (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 1.1.8)

**Étaient absents :** Besançon : Hayatte AKODAD, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Béatrice FALCINELLA, Abdel GHEZALI, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Jacques MARIOT, Carine MICHEL, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Zahira YASSIR-COUVAL Beure : Philippe CHANEY Boussières : Bertrand ASTRIC Busy : Philippe SIMONIN Champoux : Thierry CHATOT Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : Jean-Pierre PROST Grandfontaine : Laurent SANSEIGNE Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirolle : Daniel HUOT Miserey-Salines : Denis JOLY Nancray : Daniel ROLET Novillars : Philippe BELUCHE Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Routelle : Claude SIMONIN Thoraise : Jean-Michel MAY

**Secrétaire de séance :** Bernard GAVIGNET

**Procurations de vote :**

**Mandants :** S. RUTKOWSKI (jusqu'au rapport 2.6), H. AKODAD, T. BENETEAU de LAPRAIRIE (à partir du rapport 2.6), P. BONTEMPS, B. CYPRIANI, Y.M. DAHOUI, B. FALCINELLA (jusqu'au rapport 1.1.4), D. GENDRAUD (à partir du rapport 2.6), F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du rapport 3.1), A. GHEZALI, J.P. GOVIGNAUX, L. HAKKAR, V. HINCELIN (à partir du rapport 1.1.1), S. JEANNIN, J.S. LEUBA (à partir du rapport 1.1.5), J. MARIOT (à partir du rapport 1.1.1), B. MICHEL (jusqu'au rapport 2.8), B. RONZI, J. ROSSELOT, J. SCHIRRER, M.N. SCHOELLER, Z. YASSIR-COUVAL, P. CHANEY, B. ASTRIC, R. REYLE (à partir du rapport 1.1.9), D. HUOT, B. BECOULET (jusqu'au rapport 0.2), P. BELUCHE (jusqu'au rapport 2.8), A. VIENNET (à partir du rapport 2.6),

**Mandataires :** G. VERRON (jusqu'au rapport 2.6), N. BODIN, F. ALLEMANN (à partir du rapport 2.6), F. FELLMANN, N. GUILLEMET, D. POISSENOT, J.S. LEUBA (jusqu'au rapport 1.1.4), S. WANLIN (à partir du rapport 2.6), C. THIEBAUT (à partir du rapport 3.1), N. WEINMAN, J.C. ROY, F. MONNEUR, C. TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), J. PANIER, E. ALAUZET (à partir du rapport 1.1.5), M. LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), F. GERDIL-DJAOUAT (jusqu'au rapport 2.8), E. DUMONT, J.M. GIRERD, J.J. DEMONET, J.L. FOUSSERET, C. DEVESA, A. KOELLER, R. DEMESMAY, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 1.1.9), F. LOPEZ, B. VIONNET (jusqu'au rapport 0.2), B. BOURDAIS (jusqu'au rapport 2.8), J.P. DILLSCHNEIDER (à partir du rapport 2.6),

**Délibération n°2011/001615**

**Rapport n°7.5 - Programmation 2011 en matière de réhabilitation des logements locatifs publics (crédits CAGB)**

## Programmation 2011 en matière de réhabilitation des logements locatifs publics (crédits CAGB)

**Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président**

**Commission : Habitat, Politique de la Ville**

Inscription budgétaire	
BP 2011 et PPIF 2011-2015 « Soutien à la réhabilitation dans le parc public »	Montant prévu BP 2011 : 200 000,00 € (enveloppe totale) Montant de l'opération : 74 783,47 €

### Résumé :

Dans le cadre de la fiche action n°4 « La préservation du patrimoine des bailleurs publics » du Programme Local de l'Habitat actualisé, le Grand Besançon intervient financièrement depuis 2008 en faveur des opérations de réhabilitation de logements locatifs publics. Le présent rapport propose d'intervenir, pour l'exercice 2011, en prenant en charge le coût des diagnostics techniques et en participant aux travaux de réhabilitation. Le montant total des aides octroyées par le Grand Besançon est de 74 783,47 €.

Au vu de la programmation et des besoins en travaux de réhabilitation prévus par les bailleurs publics présents sur l'agglomération bisontine (amélioration de la qualité des logements, de leur performance énergétique, changement de composant,...), les modalités d'intervention du Grand Besançon proposées pour l'exercice 2011 sont les suivantes.

### **I. Prise en charge du coût des diagnostics techniques préalables aux travaux de réhabilitation**

La participation du Grand Besançon porte sur la prise en charge du coût des diagnostics techniques (audit énergétique, diagnostic amiante, thermographie, diagnostic technique du bâtiment) quelle que soit la localisation des opérations, le type de travaux réalisés et la classe énergétique du bâtiment. Pour chaque opération, cette prise en charge ne peut pas toutefois dépasser 1 % du prix de revient de l'opération (TTC). L'objectif pour la collectivité est notamment de connaître les caractéristiques techniques du patrimoine et de disposer à l'avenir d'éléments fiables et objectifs en matière de soutien aux travaux de réhabilitation.

### **II. Prise en charge des frais de certification « Patrimoine Habitat »**

Conformément à la convention de partenariat signée avec la société Cerqual Patrimoine, le Grand Besançon prend également en charge 50 % des frais engagés pour la réalisation du Bilan Patrimoine Habitat et la moitié des honoraires de certification « Patrimoine Habitat » réglés par les bailleurs à Cerqual Patrimoine, quelle que soit la localisation des opérations.

### **III. Participation au financement des travaux de réhabilitation**

Sur le volet « Travaux », le Grand Besançon intervient financièrement à hauteur de 1 % du montant total des travaux (TTC) en faveur d'opérations de réhabilitation complète de logements locatifs publics comprenant des travaux d'amélioration thermique (isolation, menuiseries, chauffage/Eau chaude sanitaire) permettant un changement de classe énergétique ainsi que des travaux d'amélioration des logements et des communs.

Avec le même niveau d'intervention, le Grand Besançon subventionne également une opération de réhabilitation particulière qui consiste en la transformation de chambres en logements d'un foyer pour personnes handicapées situé à Besançon.

En 2011, aucune demande de subvention pour les travaux de réhabilitation n'a été formulée, par les organismes HLM, pour des opérations inscrites dans le Programme de Rénovation Urbaine de Planoise. A titre de rappel, la Ville de Besançon, le Grand Besançon, le Département du Doubs et la Région Franche Comté se sont engagés à intervenir à hauteur de 400 000 € par collectivité répartis sur quatre ans pour le financement des opérations de réhabilitation dans le cadre du PRU de Planoise. Aussi, en 2012, les trois dernières opérations de réhabilitation concernées seront proposées en subventionnement auprès du Grand Besançon.

Au vu de l'ensemble des éléments présentés, il est proposé pour l'exercice 2011 une participation globale du Grand Besançon (prise en charge des diagnostics, des frais de certification et subvention pour les travaux) de **74 783,47 €** répartie de la manière suivante :

- **subvention « diagnostics techniques »** : 30 411,97 € pour 4 opérations de Grand Besançon Habitat et Habitat 25 (soit 128 logements, un foyer ADAPEI de 30 chambres et un foyer pour personnes âgées de 85 chambres),
- **subvention « BPH / Certification Patrimoine Habitat »** : 4 060,42 € pour 3 opérations d'Habitat 25 et de la SAIEMB Logement.
- **subvention « travaux »** : 40 311,08 € pour 2 opérations d'Habitat 25 (soit 80 logements et un foyer ADAPEI).

**Mmes MENETRIER et POISSENOT et MM. ALLEMANN, FOUSSERET, GONON, LOYAT, MOYSE et STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.**

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les modalités et les montants d'intervention du Grand Besançon en matière de réhabilitation de logements publics sur l'exercice 2011.**

Pour extrait conforme,

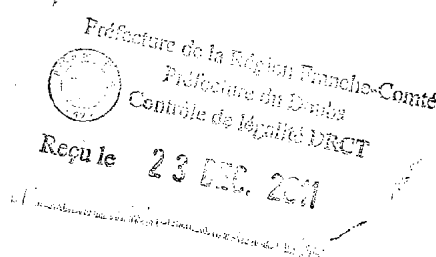
Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0



**Programmation CAGB réhabilitation 2011**

Organisme	Commune	Adresse	Nombre de logement	Contexte de financement (ANRU / ZUS / hors ZUS)	Montant total de l'opération (TTC)	Montant total des travaux (TTC)	Types de travaux réalisés	Liste des diagnostics réalisés (y compris BPH)	Etiquette énergétique des bâtiments avant et après travaux	Subvention sur crédits CAGB			Subvention sur crédits CAGB (Total)
										Prise en charge des diagnostics techniques (coûts TTC)	Prise en charge de 60% du BPH et certification Carque Patrimoine (coûts TTC)	Subvention pour travaux	
Grand Besançon Habitat	Besançon	12,14,16 rue de Chaillet	48	hors ZUS	1 266 000,00 € (prévisionnel)	Défini à l'issue des diagnostics	Programme définitif des travaux défini à l'issue de la phase diagnostic (prévisionnel) : mise aux normes électriques, amélioration performance énergétique, création chaudière, refecton pièces humides, remplacement portes palières des logements, rénovation des communs et réseaux d'évacuation, amélioration sécurité incendie, mise en place canoté d'accès et résidualisation)	Phase diagnostic de la mission de maîtrise d'œuvre (Etilan thermique et sécurité incendie), recensement des problèmes techniques de chaque appartement (électricité, plomberie, ...)	Classe C - Objectif classe C (à confirmer après la phase diagnostic)	11 090,16 €	0,00 €	0,00 € (demande de subvention pour travaux en 2012)	11 090,16 €
Grand Besançon Habitat	Besançon	20 rue de Vigner	Foyer pour personnes âgées "Le Marliaz" (85 places)	hors ZUS	1 056 000,00 € (prévisionnel)	Défini à l'issue des diagnostics	Programme définitif des travaux défini à l'issue de la phase diagnostic (prévisionnel) : mise en conformité incendie, amélioration accessibilité salle de bain, mise aux normes électriques, calorifugeage des canalisations, installations robinets thermostatiques, amélioration performance isolation acoustique et thermique)	Phase diagnostic de la mission de maîtrise d'œuvre (Etilan thermique et sécurité incendie), recensement des problèmes techniques de chaque appartement (électricité, plomberie, ...)	Non communiqué	6 752,00 €	0,00 €	0,00 € (demande de subvention pour travaux en 2012)	6 752,00 €
Habitat 25	Besançon	34-40 Rue Danton	80	ZUS Clairs Soisels - Hors PRU	2 787 567,78 €	2 600 000,00 €	Mise aux normes électriques, remplacement fenêtres dans cuisines, portes palières, amélioration salle de bains et cuisines (sols, peinture, équipements), amélioration des communs (peintures, éclairage automatique, système de désantenne), isolation des colonnes d'EGCS, isolation des combles, mise en place d'une VMC hygrothermique de type B, isolation des loggias - Rappel : travaux d'isolation réalisés en 1986, mise en conformité électrique en 1989 et remplacement menuiseries extérieures (hors cuisines) en 2009	Etude thermique et complément (calcul thermique THCE-ex, ...) diagnostic amiante, DPE	Classe C (132,4 kWh/m2.an) - objectif classe C (99,7 kWh/m2.an) ou B (89,70 kWh/m2.an)- niveau BBC Efficergie en fonction des travaux réalisés (isolation plus performante)	11 399,08 €	1 345,50 €	26 000,00 €	38 744,58 €
Habitat 25	Besançon	1 rue du Colonel Maitin	Foyer ADAPÉI "Marceau" - 30 logements	ZUS Plenoise - Hors PRU	2 514 448,16 €	1 431 107,50 €	Transformation foyer d'hébergement (30 chambres) en foyer d'hébergement en milieu ouvert (création de 30 logements T1 et T2, amélioration des locaux communs et administratifs, réflexion de la VMC, isolation par l'extérieur du bâtiment, remplacement menuiseries extérieures)	BPH, diagnostic amiante	Non communiqué	1 170,73 €	926,90 €	-14 311,08 €	16 408,71 €
SAIEVB Logement	Besançon	1 place Jean Moulin	87	ZUS Plenoise - Hors PRU	Défini à l'issue des diagnostics	Défini à l'issue des diagnostics	Programme définitif des travaux défini à l'issue de la phase diagnostic (prévisionnel) : économie d'énergie et isolation thermique, amélioration du confort et modernisation des équipements, sécurisation, accessibilité des logements et communs) - Rappel : réhabilitation thermique réalisée en 1985	En 2011 : BPH, puis en 2012 : diagnostic énergétique et infrarouge, phase de diagnostic de la mission de maîtrise d'œuvre	Classe C (125 kWh/m2.an) - objectif classe B (niveau BBC Efficergie)	0,00 €	1 788,02 €	0,00 € (demande de subvention pour travaux en 2012)	1 788,02 €
<b>Total Programmation 2011</b>										<b>30 411,97 €</b>	<b>4 860,42 €</b>	<b>40 311,08 €</b>	<b>40 311,08 €</b>
<b>Synthèse des subventions attribuées</b>										<b>Total subventions CAGB</b>			<b>74 783,47 €</b>
Grand Besançon Habitat	17 842,16 €												
Habitat 25	55 153,29 €												
Neolia	0,00 €												
SAIEVB Logement	1 788,02 €												
Opérations hors PRU	0,00 €												
Opérations PRU	74 783,47 €												